

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 26 mai 2015, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M. Serge Forget,	vice-président
M. Bruno Allard,	commissaire-parent
M. Alain DuHamel,	commissaire-parent
M. Éric Filiatrault,	commissaire
M. Robert Fugère,	commissaire
M <sup>me</sup> Linda Gagnon,	commissaire
M <sup>me</sup> Lucie Gagnon,	commissaire
M <sup>me</sup> Lison Girard,	commissaire
M <sup>me</sup> Danielle Leblanc,	commissaire
M. Alain Leroux,	commissaire-parent
M <sup>me</sup> Annie Taillon,	commissaire-parent
M <sup>me</sup> Manon Villeneuve,	commissaire

tous les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M<sup>me</sup> Lise Allaire, directrice générale, M. Michaël Charette, directeur général adjoint, M<sup>me</sup> Guylaine Desroches, directrice générale adjointe et M<sup>me</sup> France Trudeau, directrice générale adjointe sont présents. M<sup>e</sup> Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M<sup>me</sup> Martine Renaud et M. Martin Reid ont motivé leur absence.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

**VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM**

**DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-5223/SSGC)**

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2015.

Adopté

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-5224/SSGC)**

M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2015.

Adopté

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-5225/SSGC)**

M<sup>me</sup> Linda Gagnon, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Programme de reconnaissance des employés de la CSRDN;
7. Parole à l'assemblée;
8. Parole aux élèves;
9. Nomination d'un contremaître en entretien spécialisé au Service des ressources matérielles;
10. Non-renouvellement de personnes pour surplus de personnel, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015;
11. Demande d'ajout d'espace - PQI 16-26;
12. Calendriers scolaires 2016-2017;
- PAUSE
13. Le Sablier;
14. Projet de politique relative à la sollicitation au sein de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de ses établissements;
15. Conseil des commissaires du 23 juin - orientations;
16. Suivis aux questions diverses de la dernière rencontre;
17. Questions diverses;
18. Information du comité de parents;
19. Information de la vice-présidence;
20. Information de la présidence - nouvelles et courrier;
21. Information de la direction générale;
22. Tour de table - partage d'informations;
23. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

**PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS DE LA CSRDN**

**PAROLE À L'ASSEMBLÉE**

M<sup>me</sup> Béatrice Halsouet - École alternative de la Fourmilière

M. Carl Grimard - École alternative de la Fourmilière

M<sup>me</sup> Marie-Josée Lebel - École alternative de la Fourmilière

M<sup>me</sup> Fany Daviault - École alternative de la Fourmilière

M<sup>me</sup> Marie-Lise Corbeil - École alternative de la Fourmilière

M<sup>me</sup> Marie-Noëlle Roy - École alternative de la Fourmilière

Une pétition est déposée séance tenante.

**PAROLE AUX ÉLÈVES**

Marc-Antoine Dupuis - Comité Communauté internationale de Ciel Étoilé- École polyvalente Lavigne

Annabel Sarrazin - Comité Communauté internationale de Ciel Étoilé - École polyvalente Lavigne

Mélody Moreau-Leblanc - Comité Communauté internationale de Ciel Étoilé - École polyvalente Lavigne

**NOMINATION D'UN CONTREMAÎTRE EN ENTRETIEN SPÉCIALISÉ AU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

Ce point est retiré.

**NON-RENGAGEMENT DE PERSONNES POUR SURPLUS DE PERSONNEL, À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2015**

Ce point est retiré.

**DEMANDE D'AJOUT D'ESPACE - POI 16-26 (R-5226/SOST)**

**CONSIDÉRANT** l'analyse de l'effectif de la commission scolaire par la direction de la recherche, des statistiques et de l'information; entrepôt de données ministérielles;

**CONSIDÉRANT** la croissance démographique soutenue de la clientèle de notre territoire, particulièrement pour le secteur Est;

**CONSIDÉRANT QUE** certains secteurs n'ont plus de locaux disponibles pour accueillir la clientèle de leur bassin d'alimentation;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) prévoit, pour notre secteur, une augmentation de la clientèle aux niveaux préscolaire et primaire jusqu'en 2025-2026;

**CONSIDÉRANT QU'**actuellement nous avons 12 627 élèves au préscolaire et au primaire en 2014-2015 et que le MEESR nous en prévoit 14 944 en 2019-2020 (2317 élèves);

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons besoin de locaux dans le secteur Est pour répondre aux besoins de nos élèves HDAA qui demandent des services particuliers;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord a déjà travaillé sur les changements de périmètres afin de contrer des débordements dans certaines écoles;

**CONSIDÉRANT QU'**il est préférable qu'un élève fréquente son école de bassin;

**CONSIDÉRANT** la mise en chantier de plusieurs projets domiciliaires dans le secteur Est;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'offrir des conditions adéquates d'apprentissage à nos élèves et d'enseignement à notre personnel;

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur 3 sera en manque de huit (8) locaux pour 2019-2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur 4A sera en manque de 13 locaux pour 2019-2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur 5 sera en manque de 11 locaux pour 2019-2020;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire de :

**Construction**

**RÉITÉRER** immédiatement les démarches qui s'imposent auprès du MEESR en vue de la construction d'une école dont le bâtiment sera d'une capacité de trois (3) locaux pour le préscolaire et de 18 locaux de classes régulières dans le secteur 4 - Saint-Hippolyte / Prévost.

**RÉITÉRER** immédiatement les démarches qui s'imposent auprès du MEESR en vue de la construction d'une école dont le bâtiment sera d'une capacité de trois (3) locaux pour le préscolaire et de 18 locaux de classes régulières dans le secteur 5 - Mirabel (Saint-Janvier).

INITIER immédiatement les démarches qui s'imposent auprès du MEESR en vue de la construction d'une école dont le bâtiment sera d'une capacité de trois (3) locaux pour le préscolaire et de 18 locaux de classes régulières dans le secteur 3 - Saint-Jérôme.

#### Unités modulaires

INITIER immédiatement les démarches afin de se faire officialiser le financement pour le maintien d'un local modulaire par le MEESR pour 2015-2016 à l'école de la Croisée-des-Champs.

INITIER immédiatement l'autorisation auprès de la Ville de Mirabel pour le maintien d'un modulaire à l'école de la Croisée-des-Champs pour 2015-2016.

Adopté

#### CALENDRIERS SCOLAIRES 2016-2017 (R-5227/SOST)

CONSIDÉRANT QUE les calendriers scolaires 2016-2017 en formation générale des jeunes (FGJ), en formation générale des adultes (FGA) et en formation professionnelle (FP) ont fait l'objet d'une consultation;

CONSIDÉRANT QUE le calendrier scolaire 2015-2016 du centre de formation du transport routier Saint-Jérôme (CFTR) a fait l'objet d'une consultation;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire doit établir les calendriers scolaires des écoles et des centres en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique (LIP # 238);

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire, d'adopter les calendriers scolaires 2016-2017 le tout tel qu'il appert plus amplement des documents versés en liasse au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2014-2015-29*.

Adopté

#### LE SABLIER

Pour information

#### PROJET DE POLITIQUE RELATIVE À LA SOLLICITATION AU SEIN DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD ET DE SES ÉTABLISSEMENTS (R-5228/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord est une organisation à l'intérieur de laquelle cohabite un grand nombre de personnes toutes liées à sa mission éducative;

CONSIDÉRANT QUE les élèves fréquentant les établissements de la CSRDN ont le droit d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et exempt de toute forme de sollicitation qui n'est pas essentiellement liée à la mission éducative de l'établissement fréquenté;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du personnel de la CSRDN a le droit d'évoluer dans un environnement favorable à une prestation optimale de travail et, en conséquence, exempt de toute forme de sollicitation non essentiellement liée à la mission de l'organisation ou non autorisée par cette dernière;

CONSIDÉRANT QUE ce qui précède recoupe des valeurs solidement ancrées au sein de la CSRDN misant sur la primauté de la mission éducative de l'organisation et également sur le respect de ses élèves et de l'ensemble de son personnel;

CONSIDÉRANT QUE c'est dans cette dernière perspective que la CSRDN désire établir de la façon la plus succincte et la plus claire possible les balises encadrant la sollicitation de ses élèves et de son personnel;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès de toutes les instances concernées;

Il est PROPOSÉ par M. Serge Forget, commissaire :

D'adopter la politique relative à la sollicitation au sein de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de ses établissements, laquelle est versée au répertoire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord sous la cote *CC2014-2015-30*. Cette politique entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil des commissaires.

Adopté

CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 23 JUIN - ORIENTATIONS

Pour information

SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENCE

INFORMATION DE LA PRÉSIDENCE - NOUVELLES ET COURRIER

INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-5229/SSGC)

M<sup>me</sup> Danielle Leblanc, commissaire, PROPOSE la levée de la séance. Il est 23 h 15.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire